

**CONCLUSIONS DE LA**

**DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES**

**MINISTRES OCÉANIENS DE L'ÉNERGIE**

**ET DES TRANSPORTS**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU**

**PACIFIQUE**

**NADI, FIDJI**  
**2-4 AVRIL 2014**



**DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES  
MINISTRES OCÉANIENS DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS**  
(Nadi, Fidji, 2 – 4 avril 2014)

1. La deuxième Conférence régionale des ministres océaniques de l'Énergie et des Transports (« Conférence ») est officiellement ouverte par M. Jone Usamate, ministre du Travail, du Dialogue social et de l'Emploi des Fidji, et ministre des Travaux publics, des Transports et des Services publics par intérim. Elle est présidée par la République des Fidji et rassemble des ministres et chefs de délégation des membres de la Communauté du Pacifique suivants : Samoa américaines, Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, États-Unis d'Amérique, Vanuatu et Wallis et Futuna. Le Gouvernement des Fidji est l'hôte de cette conférence, tenue à l'hôtel Sofitel de Denarau, à Nadi. La Conférence est close par M. Timoci Natuva, ministre des Travaux publics, des Transports et des Services publics.
2. Y sont également présents M. Gyan Chandra Acharya, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Mme Susan McDade, représentante du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Coordinatrice de l'initiative Énergie durable pour tous, et des représentants d'organisations internationales et régionales partenaires, du secteur privé, de la société civile et d'universités, dont l'Université de l'État d'Arizona, la Banque asiatique de développement (BASD), Clay Engineering, la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Union européenne (UE), l'Agence allemande de coopération technique (GIZ), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'Alliance océanique des transports maritimes (PMTA), l'Association des producteurs d'électricité du Pacifique (PPA), le Fonds d'infrastructure régional océanique (PRIF), le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE), l'Association de l'industrie de l'énergie durable des îles du Pacifique (SEIAPI), Sunlabob Renewable Energy, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), l'Université du Pacifique Sud (USP), et la Banque mondiale.

Les ministres :

3. Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple des Fidji, ainsi qu'au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), pour l'excellente organisation de cette deuxième Conférence régionale des ministres océaniques de l'Énergie et des Transports et des conférences des directeurs de l'énergie et des transports qui l'ont précédée, et pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé durant leur séjour aux Fidji. Ils adressent également leurs remerciements à M. Jone Usamate, ministre du Travail, du Dialogue social et de l'Emploi, qui a présidé la Conférence avec brio.
4. Se félicitent de la présence de M. Gyan Chandra Acharya, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, observant que la participation d'un aussi haut dignitaire à une conférence ministérielle sectorielle en Océanie est une première, ce qui témoigne de l'importance accordée par les Nations Unies non seulement à la région, mais aussi aux domaines de l'énergie et des transports, qui constituent des vecteurs du développement durable. Les participants accueillent avec intérêt son exposé sur le programme de développement pour l'après-2015 et soulignent combien il est important que la cause de l'Océanie soit défendue au plus haut niveau lors

des débats entourant le programme de développement pour l'après-2015 qui se tiendront dans l'enceinte des Nations Unies. Les participants reconnaissent également que les États et Territoires insulaires océaniques doivent impérativement accélérer la dynamique régionale actuelle en vue de fixer les priorités de l'Océanie au regard du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

5. Reconnaissent le lien capital unissant les secteurs de l'énergie et des transports, qui contribuent tous deux à la réalisation des objectifs de développement durable en favorisant la croissance économique. Les ministres considèrent que l'énergie est un « moteur clé » du développement et confirment l'importance de la corrélation entre, d'une part, l'énergie durable et l'accès aux transports, et, d'autre part, la santé, l'eau, l'alimentation et l'éducation. L'accès à l'énergie durable et aux transports signifie une réduction de la pauvreté et une amélioration des moyens de subsistance en Océanie.

### **L'INITIATIVE DÉCENNALE « ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS » DES NATIONS UNIES**

6. Reconnaissent que l'année 2014 marque le lancement de l'initiative décennale « Énergie durable pour tous » des Nations Unies, et qu'elle a également été désignée Année internationale des petits États insulaires en développement (PEID), ce qui permet de multiplier encore davantage les passerelles entre les actions menées sur ces deux dossiers. Se félicitent de la déclaration présentée par le Sous-Secrétaire général, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, dans laquelle ce dernier encourage les États et Territoires insulaires à poursuivre leurs efforts en faveur d'une énergie durable pour tous et les félicite des progrès déjà accomplis.
7. Réaffirment l'engagement de la région en faveur de la vision de l'initiative Énergie durable pour tous et de la réalisation de ses objectifs, et notent avec satisfaction la présence et les interventions de Mme Susan McDade, représentante du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Coordinatrice de l'initiative Énergie durable pour tous.

### **LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015**

8. Reconnaissent l'importance des discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, ainsi que la possibilité pour l'Océanie de contribuer à définir un nouveau modèle de développement, notamment à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur les PEID.
9. Soulignent que, dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure et des transports, les grands enjeux prioritaires du Pacifique se déclinent comme suit : les vulnérabilités propres aux PEID du Pacifique en termes d'énergie et de transport ; l'importance de dispositifs d'incitation adaptés et de la suppression des subventions en faveur des combustibles fossiles ; l'importance d'une meilleure politique de l'urbanisme, laquelle doit permettre d'accroître le taux d'utilisation des transports publics ; la nécessité d'améliorer la connectivité afin d'accroître les débouchés commerciaux et les possibilités de développement économique ; l'approche intégrée de l'initiative Énergie durable pour tous en faveur de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui constitue un modèle robuste pour un objectif de développement durable consacré à l'énergie ; l'adoption d'un objectif de développement durable portant exclusivement sur l'énergie, dans le droit fil des cibles et des indicateurs de l'initiative Énergie durable pour tous ; et l'inscription des transports parmi les objectifs de développement durable.

## LA TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES PEID PRÉVUE AU SAMOA EN SEPTEMBRE 2014

10. Constatent que la troisième Conférence internationale sur les PEID, prévue au Samoa en septembre 2014, offre une occasion unique pour la région de mettre en lumière les difficultés particulières auxquelles l'Océanie est confrontée du fait de ses multiples spécificités.
11. Reconnaissent que l'énergie durable est le principal moteur du développement, et accueillent favorablement l'inscription de « l'énergie durable pour tous » au rang des priorités de l'Océanie qui seront présentées lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID.
12. Rappellent que le thème du Sommet de 2012 des chefs d'État et de gouvernement du FIP, tenu aux Îles Cook, « De grands États insulaires maritimes », met en avant nombre des difficultés particulières auxquelles la région est confrontée. L'Océanie est une région maritime, l'océan représentant 98,5 % de sa superficie totale de 36 millions de kilomètres carrés (environ quatre fois la superficie de la Chine). Elle se caractérise, entre autres, par un foisonnement de petites îles, dont beaucoup sont des atolls, son isolement géographique, sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles et le coût élevé des activités économiques qui y sont conduites.
13. Soulignent combien il importe que le secteur des transports, en tant que moteur clé du développement durable, soit inscrit au rang des priorités de l'Océanie qui seront présentées lors de la Conférence sur les PEID. Dans une région immergée à près de 99 %, la subsistance des populations repose largement sur l'existence de transports maritimes viables, efficaces et efficients. En Océanie, « l'énergie durable pour tous » ou « le développement durable » sont tout simplement indissociables du secteur des transports. Les participants conviennent que « les transports pour le développement durable » doivent impérativement figurer au rang des priorités de l'Océanie qui seront présentées lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID.

## DES PARTENARIATS EFFICACES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

14. Reconnaissent qu'il est essentiel que des partenariats efficaces soient noués entre les pays, au sein des pays, entre les partenaires du développement et les parties prenantes des secteurs de l'énergie et des transports et avec ces derniers, afin d'accompagner les efforts déployés par la région pour instaurer un développement durable aux échelons national et régional. Les ministres reconnaissent qu'il existe déjà de nombreux exemples de partenariats stratégiques et concrets et encouragent l'ensemble des pays et des partenaires à cultiver et à renforcer leurs liens de partenariat efficaces.
  - a. Prient les gouvernements des Tonga et de la Nouvelle-Zélande, en concertation avec les États-Unis d'Amérique et la France, de remettre à l'IRENA une note d'information commune au sujet de l'octroi du statut de membre de plein droit aux Territoires insulaires du Pacifique, actuellement membres associés de l'Agence, et des procédures permettant aux non membres d'obtenir le statut de membre de plein droit ou de membre associé. En tant que membres de plein droit, les Territoires pourraient bénéficier du soutien de l'IRENA pour évaluer leurs structures tarifaires, présenter des demandes de subvention au Fonds de partenariat avec l'Océanie des Émirats arabes unis, et profiter d'autres avantages (devenir membre de plein droit, passer du statut de membre associé à celui de membre de plein droit).
  - b. Prient la BASD et la CPS de poursuivre leur collaboration afin de prêter leur concours technique aux États et Territoires insulaires océaniques et de les aider à mieux réglementer leur secteur énergétique.

- c. Approuvent le plan de mise en œuvre du Cadre d'action relatif aux services de transport (2015-2020), qui sert de plan directeur pour la mise en œuvre et le suivi du Cadre d'action, et notent que tout soutien régional devrait s'inscrire dans le prolongement des efforts nationaux.
  - d. Se félicitent de l'offre faite par la Nouvelle-Calédonie de partager son expérience de la formulation d'un plan-cadre des transports destiné à faciliter la circulation des personnes et des marchandises.
15. Appellent de leurs vœux le développement de modes novateurs de pensée et de collaboration avec tous les partenaires, susceptibles d'enclencher une révolution de l'énergie, des transports et des données en Océanie.
16. Encouragent vivement les États et Territoires insulaires océaniques à devenir membres de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et de la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest, et chargent la CPS d'élaborer, de concert avec les partenaires du développement, une approche régionale pour l'offre de services d'hydrographie mutualisés à la région.

#### **RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'ÉNERGIE ET LES TRANSPORTS**

17. Reconnaissent le rôle essentiel du secteur privé dans la mise en place de solutions durables dans les domaines de l'énergie et des transports et encouragent le renforcement des relations de coopération et de collaboration nouées avec les industries et entreprises privées concernées, entre ces dernières et en leur sein, afin de renforcer davantage les contributions de l'énergie et des transports au développement durable.
18. Encouragent les États et Territoires insulaires océaniques à mobiliser le secteur privé dans la mise au point et la diffusion de carburants alternatifs et à instaurer des conditions propices, notamment les mesures d'incitation économiques requises pour favoriser le développement de filières viables pour les énergies de substitution.
19. Voient dans la Commission des transports maritimes du Pacifique central un modèle de partenariat efficace et de participation privée à l'appui des efforts consentis pour améliorer la desserte vers les marchés régionaux et mondiaux et l'accès à ces derniers. Les ministres demandent que la CPS continue de prêter assistance à la Commission pour l'exécution de ses fonctions administratives, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit dotée d'un fonctionnement viable sur le plan financier.
20. Encouragent les armateurs, les exploitants et les gens de mer des États et Territoires insulaires océaniques à jouer un rôle actif dans la promotion de la sécurité des transports maritimes intérieurs.

#### **ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DES TRANSPORTS**

21. Examinent et adoptent les conclusions de la Conférence régionale des directeurs de l'énergie et celles de la Conférence régionale des directeurs des transports, en tant que résolutions de la Conférence ministérielle. Ces résolutions sont jointes au présent document à l'annexe A (résolutions relatives à l'énergie) et à l'annexe B (résolutions relatives aux transports).

## L'ÉNERGIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

22. *Principaux piliers de la sécurité énergétique au service du développement durable de la région* – Affirment à nouveau l'importance des sept piliers du Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique, soulignent qu'ils demeurent pertinents compte tenu des actions engagées par la région sur la voie d'un développement énergétique durable, et s'engagent à poursuivre leurs efforts afin de mettre en œuvre leurs feuilles de route, plans, politiques ou stratégies nationales de l'énergie, selon l'instrument en place dans leur État ou Territoire. Les sept piliers sont les suivants :
- i. Volonté politique, gouvernance, coordination et partenariats
  - ii. Planification énergétique, politiques et cadres réglementaires
  - iii. Production d'énergie et approvisionnement
    - a. Pétrole et combustibles liquides de substitution
    - b. Énergies renouvelables
  - iv. Économies d'énergie
    - a. Efficacité énergétique et économies d'énergie
  - v. Consommation énergétique de l'utilisateur final
    - a. Électricité
    - b. Consommation d'énergie dans le secteur des transports
  - vi. Données et information sur l'énergie
  - vii. Financement, suivi et évaluation
23. *Des partenariats efficaces au service d'une énergie durable* – Se félicitent des niveaux de partenariat sectoriel mis en place au profit de la sécurité énergétique et demandent que ces partenariats soient étendus. Les ministres prennent note de quelques exemples de partenariats déjà à l'œuvre, y compris i) le PRIF, dont les partenaires s'emploient à mettre en œuvre les engagements pris en 2013 aux sommets de l'énergie des Tonga et de la Nouvelle-Zélande, ii) l'étude menée conjointement par la CPS et la Banque mondiale afin de déterminer s'il est techniquement faisable d'introduire du gaz naturel liquéfié (GNL) et du gaz de pétrole liquéfié (GPL), combustibles propres et bon marché, pour remplacer les combustibles actuellement utilisés dans la production d'électricité et les transports dans la région, iii) le projet conjoint mené par la CPS et le PNUE en vue d'éliminer progressivement les éclairages énergivores dans la région, iv) l'action concertée des États fédérés de Micronésie, des Îles Marshall, de Palau, de l'Union européenne et de la CPS pour la mise en œuvre du projet sur les énergies renouvelables dans le Pacifique Nord au profit des trois pays précités, v) la collaboration Sud-Sud entre les États et Territoires insulaires océaniques et les Caraïbes en vue du renforcement de la réglementation de l'énergie, et vi) le Centre de formation et d'enseignement techniques sur les énergies propres, partenariat entre l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'USP et la Nouvelle-Zélande.
24. *Participation du secteur privé dans le domaine de l'énergie* – Reconnaissent l'important rôle et l'immense contribution du secteur privé dans le domaine de l'énergie et encouragent le secteur privé à s'investir et à investir davantage dans l'énergie durable. Les ministres se félicitent de l'établissement de dispositifs visant à promouvoir la participation du secteur privé, parmi lesquels le forum sur l'investissement dans le secteur de l'énergie de la BASD et de la PPA et le projet de création d'un Centre océanique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, chargé de stimuler les investissements privés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
25. *Gestion des connaissances sur l'énergie* – Affirment à nouveau qu'il est important de disposer de données actuelles, précises et fiables pour planifier et surveiller le développement du secteur énergétique et sa contribution au développement durable de la région.

- a. *Observatoire océanien de l'énergie* – Accueillent avec satisfaction le projet d'Observatoire océanien de l'énergie et félicitent la CESAP, qui a conduit les travaux préparatoires de cet important projet. Les ministres se félicitent de la décision de la CPS d'accueillir provisoirement l'Observatoire océanien de l'énergie pour une durée de 12 mois, notant que ces modalités d'hébergement seront évaluées à l'issue de cette période initiale. Ils disent attendre avec intérêt les conclusions de l'évaluation (qui devront être « diffusées aux ministres hors session » pour décision) et ses recommandations quant à l'implantation future de l'Observatoire. Ils conviennent que le comité de pilotage déjà formé assurera un rôle de supervision auprès de la CPS pendant les 12 mois où l'Observatoire sera hébergé par cette dernière, et que la création de l'Observatoire sera officiellement annoncée lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la Conférence sur les PEID du Samoa.
  - b. *Chauffe-eau solaires* – Félicitent les Fidji et la Nouvelle-Calédonie pour leurs travaux sur les chauffe-eau solaires et accueillent avec satisfaction la proposition faite par les deux pays de partager leurs expériences avec d'autres États et Territoires.
26. Approuvent la création du Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (Pôle d'excellence de l'initiative Énergie durable pour tous), pour lequel un appel d'offres ouvert sera lancé afin de déterminer l'entité qui accueillera le centre. Les ministres conviennent que la procédure d'appel d'offres doit être administrée par un groupe d'États et Territoires insulaires océaniques et de partenaires du développement, chargé de formuler une recommandation qui sera présentée pour examen aux ministres hors session. Les ministres demandent que le FIP travaille avec le promoteur et financeur du projet, l'ONUDI, ainsi qu'avec le groupe adjudicateur afin de faciliter le processus, et qu'il s'entende sur la nécessité d'accorder un soutien adéquat aux divers centres associés.
  27. Se félicitent des efforts concertés consentis par le groupe de travail du PRIF et du Groupe consultatif océanien sur l'énergie.
  28. Constatent la nécessité pour les pays de disposer d'informations actualisées complètes et groupées sur les projets ainsi que d'un soutien à l'appui de leur secteur énergétique et prient le groupe de travail du PRIF et le Groupe consultatif océanien sur l'énergie d'aider les pays à établir des rapports d'avancement combinés à l'aide du modèle de rapport du groupe de travail du PRIF et des indicateurs de sécurité énergétique adoptés pour le Cadre d'action en faveur de la sécurité énergétique dans le Pacifique (y compris les indicateurs sur les performances des infrastructures océaniques), l'objectif étant de mesurer les réalisations et les impacts des actions menées sur la sécurité énergétique des pays océaniques.

## LES TRANSPORTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

29. *Principaux piliers des transports au service du développement durable de la région* – Affirment à nouveau l'importance des sept piliers du Cadre d'action relatif aux services de transport dans le Pacifique, soulignent qu'ils demeurent pertinents compte tenu des actions engagées par la région pour mettre en place des services de transport efficaces, efficaces et durables, et s'engagent à poursuivre leurs efforts afin de mettre en œuvre leurs plans, politiques ou stratégies nationales des transports, selon l'instrument en place dans leur État ou Territoire. Les sept piliers sont les suivants :
  - i. Volonté politique, gouvernance, coordination et partenariats
  - ii. Renforcement des capacités, planification, politiques et cadres réglementaires
  - iii. Sûreté et sécurité des transports
  - iv. Amélioration de l'accès aux transports



- v. Impacts environnementaux, technologie et énergie
- vi. Données, informations et connaissances relatives aux transports
- vii. Durabilité, suivi et évaluation

30. *Des partenariats efficaces au service de transports durables* – Se félicitent des niveaux de partenariat mis en place dans le domaine des transports afin d’améliorer la sûreté du secteur, de même que la régularité et l’accessibilité économique des services de transport maritime. Les ministres prennent note de quelques exemples de partenariats déjà à l’œuvre, y compris celui de la nouvelle Commission des transports maritimes du Pacifique central.
31. Affirment à nouveau qu’il est important de disposer de données actuelles, précises et fiables pour étayer les politiques et les décisions. Les ministres approuvent la proposition d’Observatoire océanien des transports, couvrant les secteurs maritime et aérien, et conviennent de communiquer à la CPS leurs données **non sensibles** au titre d’un accord de partage des données. Ils se félicitent de la volonté de la CPS de repenser son référentiel de données pour en faire un véritable Observatoire régional. Il appartient aux membres de se prononcer sur les catégories de renseignements qu’ils peuvent ou souhaitent partager.
32. Saluent le fait que la CPS s’emploie encore et toujours à travailler avec ses partenaires et ses membres sur les questions maritimes et reconnaissent que cette dernière détient un avantage comparatif s’agissant d’accompagner les États et Territoires insulaires océaniques, sur le plan stratégique, juridique et technique, dans l’élaboration et la mise à jour de leurs politiques et cadres législatifs relatifs aux transports, ainsi que de leurs normes de formation.
33. Invitent à poursuivre l’élaboration et la mise en œuvre de programmes ciblant la sécurité des transports maritimes, la formation des gens de mer et la délivrance de brevets, ainsi que d’autres dispositifs de coopération régionaux portant sur des questions plus vastes, telles que la recherche et le sauvetage, et la sécurité et la sûreté de l’aviation.
34. Prennent note de la création de la Commission des transports maritimes du Pacifique central, qui s’est attaquée au problème d’irrégularité de la desserte maritime dans les petits États insulaires et a ainsi engendré des retombées socioéconomiques positives dans le Pacifique central, et saluent le fait qu’une étude de faisabilité est en projet, l’objectif étant de développer un réseau de desserte analogue au profit des pays du Pacifique oriental.
35. Adoptent le plan de mise en œuvre du Cadre d’action relatif aux services de transport 2015-2020, en tant que plan directeur pour la mise en œuvre et le suivi du Cadre d’action.
36. Reconnaissent l’importance d’évaluer l’augmentation potentielle du recours au GPL ainsi que la possible introduction du GNL, afin de contribuer à réduire l’impact écologique des combustibles fossiles et de réduire nettement la facture énergétique. Les ministres notent également que l’introduction du GNL est susceptible de nécessiter de nouveaux investissements importants dans des installations portuaires adaptées et d’autres infrastructures, avant que l’on puisse bénéficier des avantages écologiques et financiers qui peuvent en résulter. Considéré comme un carburant propre, le GNL illustre en quoi les énergies durables à faible coût peuvent être mises à profit pour soutenir les services de transport régionaux.
37. Encouragent les États et Territoires insulaires océaniques à réviser, à actualiser et à appliquer leur législation maritime nationale et leur dispositif de planification, compte tenu des évolutions intervenues récemment en matière de recherche et de sauvetage, et prient les États et Territoires

insulaire océaniques qui ne l'ont pas encore fait d'envisager d'adhérer à la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes.

38. Convient d'accélérer, le cas échéant, la procédure nationale de ratification des amendements apportés en 2009 au Traité sur la sécurité et la sûreté de l'aviation civile dans le Pacifique, afin de permettre au Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO) de fournir des services de conseil et d'assistance technique aux États parties au Traité dans l'ensemble des domaines d'intervention approuvés par son Conseil d'administration, y compris l'application des règlements de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
39. Affirment leur soutien au PASO, en confirmant son rôle d'organisation régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté aériennes dans le Pacifique, ainsi qu'au programme de réforme approuvé par le Conseil d'administration du PASO, afin de faire de ce dernier une organisation régionale de supervision de la sécurité à part entière, telle que définie par l'OACI.
40. Encouragent les États et Territoires insulaires océaniques à assurer l'application effective des lois et réglementations nationales, et prient la CPS d'explorer la possibilité d'élaborer un mémorandum d'entente sur le contrôle des navires par l'État du port pour l'ensemble de la région Pacifique (sur le modèle des mémorandums de Tokyo et de Paris).
41. Reconnaittent l'utilité de mettre au point et d'actualiser leur politique nationale régissant le transport maritime, en vue d'appuyer le développement durable du secteur maritime sur la scène nationale et régionale.
42. Encouragent les administrations maritimes des États et Territoires insulaires océaniques à mettre en place un système de gestion de la sécurité des navires afin d'accroître la sécurité des transports maritimes intérieurs.

### **LA TROISIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES OCÉANIENS DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS**

43. La prochaine Conférence régionale des ministres océaniques de l'Énergie et des Transports sera accueillie par le Gouvernement des Tonga en 2017.